

## 700 Nom de personne – Responsabilité principale

### Définition

Cette zone contient, sous forme de point d'accès, le nom de la personne considérée comme ayant la responsabilité principale d'une œuvre, à condition que la notice soit créée selon des règles de catalogage reconnaissant la notion de point d'accès principal et que le format source identifie séparément le point d'accès principal.

Cette zone ne doit pas se trouver dans la même notice qu'une autre zone 7X0 (710 Collectivité – Responsabilité principale ou 720 Famille – Responsabilité principale), une notice ne pouvant comporter qu'un seul point d'accès pour la responsabilité principale. Si la notion de point d'accès principal n'existe pas dans les règles de catalogage utilisées, ou si le format source n'identifie pas le point d'accès principal, cette zone n'est pas utilisée : la zone 701 est alors utilisée pour tous les noms de personnes ayant une responsabilité principale sur la ressource (voir ci-dessous les zones connexes).

### Occurrence

Facultative.  
Non répétable.

### Indicateurs

Indicateur 1            blanc    Non défini

Indicateur 2            Forme du nom  
Cet indicateur précise si le nom est entré sous la première partie du nom (prénom) ou dans l'ordre direct, ou bien s'il est entré sous un nom, de famille, patronymique ou équivalent, en général avec inversion (EX 5).

0	Nom entré au prénom ou dans l'ordre direct
1	Nom entré au nom (de famille, patronymique, etc.)

### Sous-zone(s)

- \$a**            Élément d'entrée  
La partie du nom utilisée comme l'élément d'entrée dans la vedette, c'est-à-dire la partie du nom utilisée pour le classement.  
Obligatoire.  
Non répétable.
- \$b**            Partie du nom autre que l'élément d'entrée  
Le reste du nom, utilisé lorsque l'élément d'entrée est un patronyme ou un nom de famille (EX 1-11, 14). Cette sous-zone contient les prénoms et autres noms de baptême. La valeur du deuxième indicateur doit être à 1 lorsque cette sous-zone est utilisée. Le développement des initiales du prénom doit figurer dans la sous-zone \$g.  
Facultative.  
Non répétable.
- \$c**            Eléments ajoutés aux noms autres que les dates  
Tous les éléments ajoutés aux noms (autres que les dates) qui ne font pas partie intégrante du nom lui-même, y compris les titres, épithètes ou qualificatifs de fonction (EX 6, 7, 8, 12, 15, 16).  
Facultative.  
Répétable (EX 8, 16).

- \$d** Chiffres romains  
Chiffres romains associés aux noms de certains papes, souverains ou ecclésiastiques (EX 12). Si une épithète (ou un autre prénom) est associée à la numérotation, celle-ci doit également être entrée dans cette sous-zone (EX 17). La valeur du deuxième indicateur doit être à 0 lorsque cette sous-zone est utilisée.  
Facultative.  
Non répétable.
- \$f** Dates  
Dates attachées aux noms de personne ainsi que les abréviations et autres indications de la nature des dates. Toutes les indications du type de date (c.-à-d. dates d'activité, de naissance, de mort) doivent être entrées dans cette sous-zone sous une forme développée ou abrégée (EX 15). Toutes les dates relatives à la personne citée dans la zone doivent être entrées dans la sous-zone \$f.  
Facultative.  
Non répétable.
- \$g** Développement des initiales du prénom  
Forme développée des prénoms quand les initiales sont indiquées dans la sous-zone \$b comme forme retenue et que toutes les deux, les initiales comme la forme développée, sont nécessaires (EX 2).  
Facultative.  
Non répétable.
- \$p** Affiliation / adresse  
La sous-zone contient l'affiliation institutionnelle de la personne, au moment où la ressource a été élaborée (EX 18).  
Facultative.  
Non répétable.
- \$3** Identifiant de la notice d'autorité  
Numéro d'identification de la notice d'autorité correspondant à la vedette. Cette sous-zone s'utilise en liaison avec le format UNIMARC des notices d'autorité, *UNIMARC/A*. (EX 3).  
Facultative.  
Non répétable.
- \$4** Code de fonction  
Code utilisé pour désigner le lien entre la personne citée dans la zone et la ressource bibliographique à laquelle la notice se rapporte. Les codes de fonction peuvent être sous forme numérique ou bien alphanumérique. La liste des codes de fonction numériques se trouve en Annexe C. La liste des codes de fonction alphanumériques se trouve à la fin de la zone 145. L'agence de catalogage désireuse de caractériser les interprètes avec une plus grande précision doit indiquer le code numérique suivi du code alphanumérique spécifique dans une autre sous-zone \$4 (EX 19 et 20).  
Facultative.  
Répétable.

### **Remarque(s) sur le contenu de la zone**

#### **Forme**

La forme du nom qui apparaît dans la zone est déterminée par les règles de catalogage appropriées et/ou les fichiers d'autorité utilisés par l'agence responsable de la rédaction de la notice. Les dates peuvent être entrées selon différents calendriers.

#### **Choix des sous-zones**

Il est parfois difficile, dans une notice source qui doit être convertie, de déterminer à quelles sous-zones d'UNIMARC correspondent les éléments constituant le nom dans le format source. Les remarques faites ici apportent donc des règles générales, mais ne peuvent pas couvrir tous les cas. Il faut savoir que les noms établis selon différentes règles de catalogage, ou provenant de différents fichiers d'autorité respectant les mêmes règles de catalogage, ne se classeront pas toujours correctement en une seule séquence. Tant que des normes

internationales ne sont pas établies, UNIMARC ne peut que fournir un cadre général d'identification des éléments de données.

La différence entre l'élément d'entrée (\$a), la partie du nom autre que l'élément d'entrée (\$b), et les éléments ajoutés autres que les dates (\$c) est déterminée par leur utilisation. Le premier élément, l'élément d'entrée, est le mot sous lequel la vedette sera classée dans une liste d'entrées. Le deuxième élément permet un sous-classement de la liste classée au premier élément. Le troisième élément, les éléments ajoutés autres que les dates, sera, ou bien utilisé comme troisième élément de classement, ou bien, dans certains cas, ignoré dans le classement, notamment lorsqu'il précède la partie du nom autre que l'élément d'entrée.

Lorsque le nom de famille commence par une particule, telle qu'une préposition, celle-ci est mise au début de la sous-zone \$a. Si le nom doit être classé à l'élément suivant la particule, celle-ci est rejetée après le nom. Il est recommandé que ces particules soient alors entrées dans la sous-zones \$b Partie du nom autre que l'élément d'entrée (EX 9, 10, 11).

Les titres, les épithètes ou les qualificatifs concernant les noms ajoutés par le catalogueur doivent être entrés dans la sous-zone \$c Eléments ajoutés autres que les dates.

### **Ponctuation**

Il n'y a pas de règles pour la ponctuation dans cette zone. Il est recommandé de maintenir la ponctuation du format source, si elle existe. Quand elle n'existe pas, mais qu'elle est générée par un algorithme à partir de la définition des codes de sous-zones, il est recommandé que cette ponctuation, prévue pour l'affichage, soit incluse dans la notice UNIMARC.

Puisqu'il n'y a pas de règles pour la ponctuation dans cette zone, les destinataires de notices en format UNIMARC doivent connaître les règles appliquées par l'agence qui produit les notices. Les agences de catalogage doivent donc s'assurer de la cohérence de leurs notices et fournir des précisions dans la documentation qui accompagne les fichiers d'échange (Voir Annexe K).

### **Zone(s) connexe(s)**

- 200 Titre et mention de responsabilité  
Sous-zones \$f et \$g : Première mention de responsabilité et Mention de responsabilité suivante. Les données de la zone 200 sont entrées selon la forme trouvée sur la ressource. Le nom de la personne mentionné en \$f ou dans certains cas en \$g, à laquelle est attribué la responsabilité principale de la ressource, sera entré en zone 700 sous forme de point d'accès.
- 701 Nom de personne – Autre responsabilité principale  
Si d'autres personnes partagent la responsabilité principale avec la personne nommée dans la zone 700, la zone 701 est utilisée pour enregistrer les points d'accès correspondant à ces noms. Ce cas se présente lorsqu'un ouvrage est écrit par plusieurs personnes (par exemple Glenn L. Jenkins, Adelbert M. Knevel, Franck E. Di Gangi) ou, selon certaines règles de catalogage, lorsque des textes complémentaires ou des illustrations, par exemple des photographies accompagnées de texte, sont de la responsabilité de personnes différentes. Le nom d'une de ces personnes sera entré en zone 700, celui de l'autre (ou des autres) personne(s) en zone 701, sans que cela implique que les personnes dont le nom est entré en zone 701 aient moins de responsabilités sur la ressource que celle nommée en zone 700. Lorsque les règles de catalogage ne reconnaissent pas la notion de point d'accès principal pour la mention de responsabilité principale nom de personne, les noms sont entrés en zone 701 et la zone 700 n'est pas utilisée.
- 702 Nom de personne – Responsabilité secondaire  
Si des personnes sont considérées comme ayant une responsabilité moindre que la personne nommée en zone 700, leur nom est entré en zone 702.

**Exemple(s)<sup>1</sup>**

*Exemples propres à l'édition française : EX 21 ▲ et suivants.*

EX 1 ■ 700 #1 \$aBenson,\$bRowland S.  
*Nom sous forme de point d'accès : Benson, Rowland S.*

EX 2 ■ 700 #1 \$aLawrence\$bD. H.  
 700 #1 \$aLawrence\$bDavid Herbert  
 700 #1 \$aLawrence\$bD. H.\$gDavid Herbert

*Les différences dans la rédaction de la zone 700 pour une même entité, illustrées par les exemples ci-dessus, résultent de variantes dans les formes de point d'accès émanant de différentes agences : Lawrence, D. H., Lawrence, David Herbert ou Lawrence, D. H. (David Herbert).*

*Ces variantes résultent de l'application de règles de catalogage différentes pour établir les vedettes. Le troisième exemple ci-dessus correspond aux règles de catalogage anglo-américaines (AACR2) : il inclut des parenthèses pour distinguer la forme préférée des prénoms et leur forme développée.*

EX 3 ■ 700 #1 \$3014678\$aBridges-Webb,\$bCharles

*Charles Bridges-Webb (nom avec un trait d'union) est entré sous Bridges-Webb. L'identifiant de la notice d'autorité est 014678.*

EX 4 ■ 700 #1 \$aDay Lewis,\$bCecil

*C. Day Lewis est un nom composé sans trait d'union. Le code de catalogage utilisé prescrit d'entrer le nom sous la forme : Day Lewis, Cecil.*

EX 5 ■ 700 #0 \$aMao Tse-Tung  
 700 #1 \$aMao,\$bTse-Tung

*Pour les noms chinois l'usage normal (en dehors des règles de catalogage) est d'écrire le nom en commençant par le nom de famille. Cela aboutit à des traitements différents selon les règles de catalogage. Mao Tse-Tung (une des formes possibles du nom en caractère latin) peut être entré selon certaines règles de catalogage à : Mao Tse-Tung ; pour d'autres codes à Mao, Tse-Tung. C'est parce que certaines règles estiment que la ponctuation, dans ce cas-ci une virgule ',', représente la séparation entre le nom de famille et les autres noms de baptême alors que d'autres codes estiment que la virgule signifie une inversion de la forme usuelle et préfère l'omettre puisque aucune inversion n'est nécessaire.*

*N.B. : lorsque le nom est entré dans l'ordre direct, c'est à dire sous le nom qui apparaît le premier, et que le nom entier est entré dans la même sous-zone, le deuxième indicateur, l'indicateur de forme du nom, doit être à 0. Cependant, si le premier élément est considéré comme un patronyme ou nom de famille, par analogie avec le traitement des noms en Occident, alors le deuxième indicateur doit être à 1.*

EX 6 ■ 700 #1 \$aStanhope,\$cLady\$bHester

<sup>1</sup> NdT : les exemples provenant de catalogues anglo-saxons contiennent la ponctuation prescrite, qui a été saisie et non pas générée par programme comme le veut l'usage français.

*Un auteur dont le titre vient avant le nom de baptême selon le code de catalogage utilisé. L'ordre des sous-zones est conservé, comme toujours en UNIMARC.*

- EX 7 ■ 700 #1 \$aParker,\$bTheodore\$c(Spirit)  
*Le code de catalogage utilisé dans le format source stipule l'emploi d'épithètes dans certains cas : Parker, Theodore (Spirit).*
- EX 8 ■ 700 #1 \$aArundel,\$bPhilip Howard,\$cEarl of,\$cSaint  
*Un auteur possède deux titres différents ; ils sont entrés dans deux sous-zones distinctes. Selon le code de catalogage utilisé, « Arundel » est l'élément d'entrée.*
- EX 9 ■ 700 #1 \$aBergh,\$bGeorge van der  
*L'entrée dans le catalogue est : Bergh, George van der. Selon le préfixe, le nom peut être entré au préfixe.*
- EX 10 ■ 700 #1 \$aLa Fontaine Verwey\$bHerman de  
*L'entrée dans le catalogue est : La Fontaine Verwey, Herman de.*
- EX 11 ■ 700 #1 \$aDu Perron,\$bE.  
*L'entrée dans le catalogue est : Du Perron, E.*
- EX 12 ■ 700 #1 \$aVittorio Emmanuele\$dII,\$cRe d'Italia  
*Les souverains sont entrés à leur nom de baptême dans la majorité des règles de catalogage.*
- EX 13 ■ 700 #0 \$aPan Painter  
 700 #0 \$aJackie  
*Les pseudonymes sont parfois constitués d'une locution ou autre appellation qui ne correspond pas à un nom réel. Ils sont alors entrés dans l'ordre direct.*
- EX 14 ■ 700 #1 \$aOrwell,\$bGeorge  
 700 #1 \$aOther,\$bA.N.  
*Selon la plupart des règles de catalogage, les pseudonymes ayant l'apparence d'un prénom suivi d'un nom, de plusieurs prénoms ou d'initiales associés à un nom sont entrés au nom fictif.*
- EX 15 ■ 700 #0 \$aJoannes,\$cDiaconus,\$fl. 1226-1240  
*Exemple d'un nom d'auteur du Moyen âge constitué seulement d'un nom de baptême. Une épithète et une date sont ajoutées.  
 Traduction du qualificatif de date : actif en 1226-1240.*
- EX 16 ■ 700 #0 \$aAlexandra,\$cEmpress,\$cConsort of Nicholas II, Emperor of Russia  
*Deux épithètes sont identifiées séparément dans le format source. Cette distinction doit être reportée dans UNIMARC.*
- EX 17 ■ 700 #0 \$aJohn\$dII Comnenus,\$cEmperor of the East

- EX 18 ■ 700 #1 \$aBrown\$bB.F.\$pChemistry Dept., Harvard University  
*Exemple d'affiliation.*
- EX 19 ■ 700 #1 \$aCallas,\$bMaria\$4721\$4vso  
*En plus du \$4721 (chanteur), on peut ajouter un code précisant le registre de la voix (\$4vso = soprano).*
- EX 20 ■ 700 #1 \$aBrendel,\$bAlfred\$4545\$4kpf  
*En plus du \$4545 (musicien), on peut ajouter un code précisant l'instrument joué par le musicien (\$4kpf = pianiste).*
- EX 21 ▲ 700 #1 \$aPrévost\$bFrançois\$f19..-....\$carchéologue  
*En France, la ponctuation normalisée n'est pas saisie en format, car elle correspond à la structuration en sous-zones. Elle est générée par programme à l'affichage et à l'édition. Le point d'accès apparaîtra avec la ponctuation suivante :*  
Prévost, François (19..-.... ; archéologue)
- EX 22 ▲ 700 #1 \$aBarbey d'Aureville\$bJules\$f1808-1889  
*Structuration du point d'accès pour un nom composé dont les deux parties sont juxtaposées. Pour les noms composés français, l'élément d'entrée est le premier élément du nom. Le point d'accès apparaîtra à l'affichage ou à l'édition avec la ponctuation suivante :*  
Barbey d'Aureville, Jules (1808-1889)
- EX 23 ▲ 700 #1 \$aKennedy\$bJohn Fitzgerald\$f1917-1963  
*Structuration du point d'accès pour un nom composé dont les deux parties sont juxtaposées. Pour les noms composés anglais et américains, l'élément d'entrée est le second élément du nom. Le point d'accès apparaîtra à l'affichage ou à l'édition avec la ponctuation suivante :*  
Kennedy, John Fitzgerald (1917-1963)
- EX 24 ▲ 700 #1 \$311886967\$aMerleau-Ponty\$bMaurice\$f1908-1961  
*Structuration du point d'accès pour un nom composé dont les deux éléments sont réunis par un trait d'union. Le point d'accès apparaîtra à l'affichage ou à l'édition avec la ponctuation suivante :*  
Merleau-Ponty, Maurice (1908-1961)  
*L'identifiant de la notice d'autorité est entré dans la sous-zone \$3.*
- EX 25 ▲ 700 #1 \$aLa Fontaine\$bJean de\$f1621-1695  
*Structuration du point d'accès pour un nom commençant par un article ; la particule « de » est rejetée pour les noms français. Le point d'accès apparaîtra à l'affichage ou à l'édition avec la ponctuation suivante :*  
La Fontaine, Jean de (1621-1695)

- EX 26 ▲ 700 #1 \$aDumas\$bAlexandre\$f1802-1870  
*Point d'accès pour Alexandre Dumas père. Selon les règles françaises de catalogage, les qualificatifs « père », « fils », etc. ne sont pas utilisés lorsque les dates biographiques suffisent à distinguer les homonymes. Le point d'accès apparaîtra à l'affichage ou à l'édition avec la ponctuation suivante :*  
 Dumas, Alexandre (1802-1870)
- EX 27 ▲ 700 #0 \$aHenri\$dIII\$croi de France\$f1551-1589  
*Structuration du point d'accès pour un nom de souverain. L'élément d'entrée est le prénom et le qualificatif de fonction précède les dates biographiques. Le point d'accès apparaîtra à l'affichage ou à l'édition avec la ponctuation suivante :*  
 Henri III (roi de France ; 1551-1589)
- EX 28 ▲ 700 #0 \$aPhilippe\$dIV\$croi de France\$f1268-1314  
*Point d'accès pour Philippe le Bel. Les surnoms attachés au nom d'un souverain ne font pas partie du point d'accès, mais font l'objet de renvois dans la notice d'autorité. Le point d'accès apparaîtra à l'affichage ou à l'édition avec la ponctuation suivante :*  
 Philippe IV (roi de France ; 1268-1314)
- EX 29 ▲ 700 #0 \$aCabu\$f1938-....  
*Pseudonyme composé d'un seul élément. On considère dans ce cas que le nom est entré dans l'ordre direct (indicateur 2 = 0). Le point d'accès apparaîtra à l'affichage ou à l'édition avec la ponctuation suivante :*  
 Cabu (1938-....)
- EX 30 ▲ 700 #0 \$aF'Murr\$f1946-....  
*Pseudonyme composé d'un seul élément. On considère dans ce cas que le nom est entré dans l'ordre direct (indicateur 2 = 0). Le point d'accès apparaîtra à l'affichage ou à l'édition avec la ponctuation suivante :*  
 F'Murr (1946-....)
- EX 31 ▲ 700 #1 \$aBourbaki\$bNicolas  
*Pseudonyme collectif, depuis 1934, de mathématiciens anciens élèves de l'École normale supérieure. Le pseudonyme ayant l'apparence d'un nom de personne, le point d'accès est structuré selon les mêmes règles que les noms réels. Le point d'accès apparaîtra à l'affichage ou à l'édition avec la ponctuation suivante :*  
 Bourbaki, Nicolas
- EX 32 ▲ 700 #1 \$aMammette\$bA.  
*Pseudonyme collectif d'un groupe de professeurs de virologie. Le nom choisi fait référence à Hammamet, en Tunisie, où le principe d'un travail collectif a été décidé. Le pseudonyme ayant l'apparence d'un nom de personne, le point d'accès est structuré selon les mêmes règles que les noms réels. Le point d'accès apparaîtra à l'affichage ou à l'édition avec la ponctuation suivante :*  
 Mammette, A.

- EX 33 ▲ 700 #0 \$aGuillaume de Machaut\$f1300?-1377  
*Nom du Moyen âge, entré sous la forme directe. Le point d'accès apparaîtra à l'affichage ou à l'édition avec la ponctuation suivante :*  
 Guillaume de Machaut (1300?-1377)
- EX 34 ▲ 700 #0 \$aJeanne de Chantal\$csainte\$f1572-1641  
*Nom de sainte, entré sous la forme directe. Le point d'accès apparaîtra à l'affichage ou à l'édition avec la ponctuation suivante :*  
 Jeanne de Chantal (sainte ; 1572-1641)
- EX 35 ▲ 700 #0 \$aTante Hortense\$f1973-....  
*Pseudonyme d'un compositeur et chanteur de variétés françaises. Dans le cas d'un pseudonyme constitué comme celui-ci d'une expression, on considère que le nom est entré dans l'ordre direct (indicateur 2 = 0). Le point d'accès apparaîtra à l'affichage ou à l'édition avec la ponctuation suivante :*  
 Tante Hortense (1973-....)
- EX 36 ▲ 200 1# \$aComment la vérité et la réalité furent inventées\$bTexte imprimé\$fPaul Jorion  
 700 #1 \$311909001\$aJorion\$bPaul\$f1946-....\$4070  
*Dans un catalogue multimédia, il est important de toujours préciser la fonction associée à la responsabilité principale, car celle-ci change selon le type de ressource.*  
*La ressource décrite est une monographie de texte imprimé. Le code de fonction entré dans la sous-zone \$4 précise que l'auteur principal est l'auteur du texte.*
- EX 37 ▲ 200 1# \$aAnacoluthe\$bMusique imprimée\$epour voix de femme, clarinette contrebasse et contrebasse à cordes\$fPascal Dusapin\$g[texte de Olivier Cadiot]  
 700 #1 \$313893539\$aDusapin\$bPascal\$f1955-....\$4230  
*Dans un catalogue multimédia, il est important de toujours préciser la fonction associée à la responsabilité principale, car celle-ci change selon le type de ressource.*  
*La ressource décrite est une partition musicale. Le code de fonction entré dans la sous-zone \$4 précise que l'auteur principal est le compositeur.*
- EX 38 ▲ 200 1# \$a≠NSB≠Les ≠NSE≠amoureux du dimanche matin\$bImage fixe\$e[photographie]  
 \$f[Robert Doisneau]  
 700 #1 \$311900316\$aDoisneau\$bRobert\$f1912-1994\$4600  
*Dans un catalogue multimédia, il est important de toujours préciser la fonction associée à la responsabilité principale, car celle-ci change selon le type de ressource.*  
*La ressource décrite est une photographie. Le code de fonction entré dans la sous-zone \$4 précise que l'auteur principal est le photographe.*
- EX 39 ▲ 200 1# \$aHimalaya avec les porteurs du Népal\$bTexte imprimé\$fphotographies et texte de Philippe Montillier\$gpréface de Jamling Tensing Norgay  
 700 #1 \$312533483\$aMontillier\$bPhilippe\$f1963-....\$4070\$4600  
*La sous-zone \$4 peut être répétée lorsque l'auteur a exercé plusieurs fonctions : ici, il est à la fois photographe et auteur du texte.*



EX 40 ▲  
 200 0# \$aRecital\$bEnregistrement sonore\$fRuggero Raimondi, BAR B  
 700 #1 \$313898783\$aRaimondi\$bRuggero\$f1941-....\$4721\$4vbr

*Dans le cas d'un récital, on considère que c'est l'interprète qui exerce la responsabilité principale. La sous-zone \$4 peut être répétée pour préciser l'instrument ou la voix d'un interprète.*

EX 41 ▲  
 700 #1 \$6a01\$7ba\$aBahtin\$bMihail Mihailovič\$f1895-1975  
 700 #1 \$6a01\$7ca\$aБахтин\$bМихаил Михайлович\$f1895-1975

*Point d'accès pour un auteur russe : la zone 700 est répétée pour donner la forme originale du nom en caractères cyrilliques et la forme translittérée. On utilise la sous-zone \$6 pour apparier les formes et la sous-zone \$7 pour indiquer l'écriture de chacune.*